

Havelange, le 5 février 2025

## **Compte-rendu de la réunion de la CLDR relative au choix des Fiches Projets Actions *Le 3 février 2025***

### **Présents**

#### ***En présentiel***

Véronique CHILIADE, Charles MOTET, André RUSSEL, Alain GERARD, Elisa ENGELS, Laurent SEVRIN, Nadège DUMONT, Koenraad HOSTE, Morgane RAVET, Jean-Pol GASPARD, Vincent COLLIGNON, Joseph JOUANT, Fabrice MARION, Marc EMOND, Serge REMY, Frédéric DEVILLE et Benoit DAVIN (Président).

Tania FYALKOWSKI : Commune de Ciney – Agent relais PCDR

Florence LOUBRIS et Denis DEFAYS : Fondation Rurale de Wallonie

#### ***Excusés***

Anne PIRSON, Xavier LIPPENS, France MASAI, Christophe CIEPERS et John REISH.

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 avril 2024**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

### **2. Etat d'avancement des projets du PCDR 1**

Le PCDR 1 disposait de 4 fiches projets subsidiables en Développement Rural :

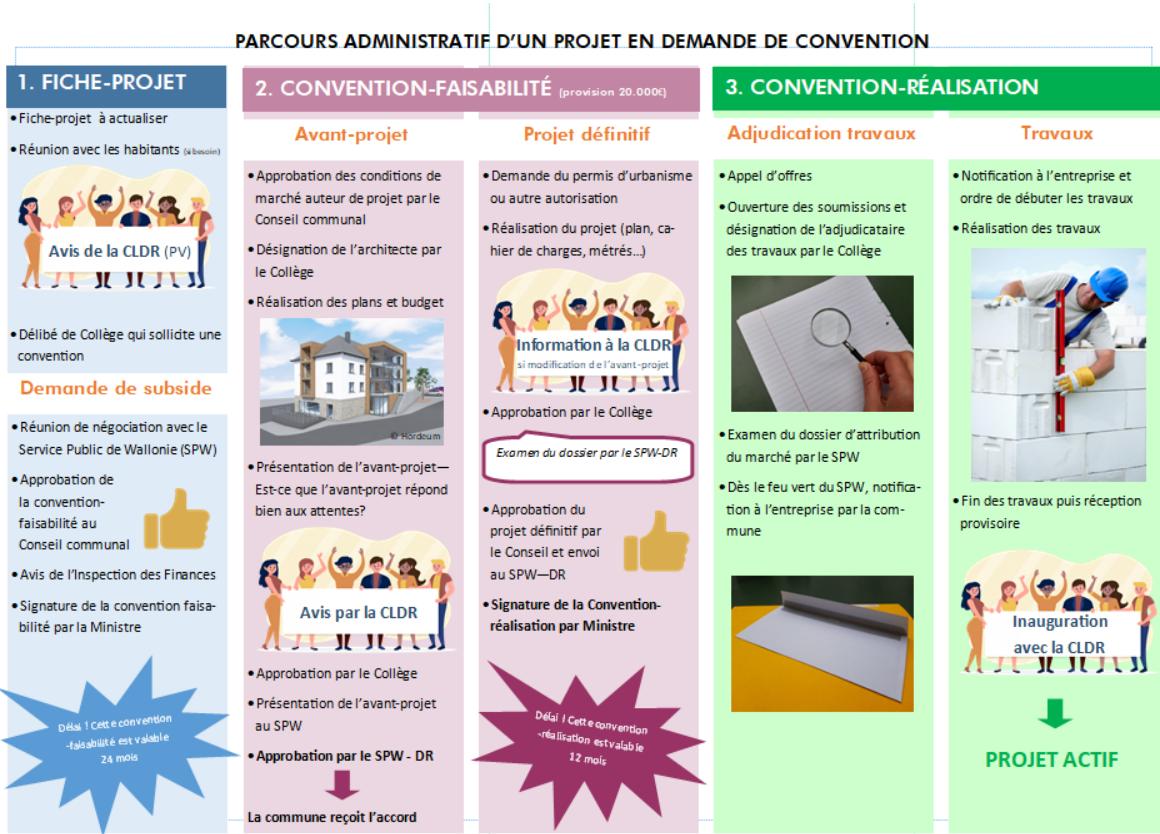
1. Aménagement des entrées de villages : réalisé
2. Aménagement de la place du Baty à Biron : réalisé
3. Aménagement de la place de la gare à Braibant : en cours

La Commune explique que le dossier est en attente de la signature de l'Administration afin de pourvoir notifier l'entreprise qui a remis offre. Cette dernière est valable jusque fin février, il est donc urgent que l'Administration signe le document.

#### 4. Aménagement de la Maison Rurale Polyvalente : en cours

L'auteur de projet est en train de réaliser le projet définitif.

Tania réexplique les différentes étapes du processus d'une demande de convention.



La CLDR s'interroge sur la longueur du processus qui engendre souvent de nombreux retards d'autant plus quand les dossiers sont déposés dans les temps auprès de l'Administration ou de la Ministre mais que ces derniers ne respectent pas les délais de signature.

### **3. Les suites du PCDR 2**

#### **PCDR**

Le PCDR est a été approuvé par le Pôle Aménagement du Territoire ce 4 octobre 2024. Dés lors, il n'est toujours pas passé pour approbation par le Gouvernement Wallon. Par conséquent, la Commune ne peut pas encore initier des projets ou activer la première demande de convention : l'aménagement de la place d'Ychippe.

La CLDR s'étonne, à nouveau, de la lenteur et souligne la démotivation que cela implique pour les citoyens qui se sont investis dans le processus.

#### **CLDR**

Suite aux élections communales, la CLDR a dû être recomposée afin de reformer le quart communal.

La CLDR a donc acté la **démission** de : Bernard CUVELLIER, Marie VERSTRAETE, Jean-Luc DOMINE, Lucy LOBET, Jean-Marc GASPARD, Damien BORLON et Luc BRASSEUR.

La CLDR souhaite la **bienvenue** à un nouveau membre : Vincent COLLIGNON.

Le **Quart Communal** désigné par le Conseil Communal est le suivant : Benoit DAVIN (Président), Frédéric DEVILLE, Fabrice MARION, Joseph JOUANT, Marc EMOND et Anne Pirson.

La liste des membres citoyens de la CLDR est donc la suivante : CHILLIADE Véronique, CIEPERS Christophe, COLLIGNON Vincent, DUMONT Nadège, ENGELS Elisa, GASPARD Jean-Pol, GERARD Alain, HOSTE Koenraad, LIPPENS Xavier, MARION Marie-Chrsitine, MASAI France, MOTET Charles, RAVET Morgane, REISH John, REMY Serge, RUSSEL André et SEVRIN Laurent.

#### **RAPPORT ANNUEL**

Le Rapport Annuel de la CLDR est approuvé par cette dernière.

### **4. Choix des Fiches Projets Actions**

Bien que la CDLR ne puisse pas encore se lancer dans l'activation des Fiches Projets « Briques » du PCDR étant donné qu'il n'a pas encore été approuvé par le Gouvernement Wallon, elle peut néanmoins activer des Fiches Projets Actions, nécessitant moins de moyens financiers et ne nécessitant pas de subsides de la part de la Région Wallonne.

Le Lot 1 est composé de 6 Fiches Projets Actions :

1. Actions d'amélioration de la propreté publique ;
2. Actions de protection et de création d'habitats favorables aux espèces menacées ;
3. Réaffectation et/ou utilisation de certains éléments du patrimoine immobilier religieux pour des activités socio-culturelles - Phase 1 : étude de faisabilité ;
4. Actions de sensibilisation aux métiers et activités agricoles ;
5. Renforcement de la coordination de l'action sociale en faveur des publics fragilisés ;
6. Création d'une Commission agricole.

La CLDR souhaite d'abord activer :

1. **Création d'une Commission agricole** dont la première mission serait l'activation de la fiche projet « **Actions de sensibilisation aux métiers et activités agricoles** »
2. **Actions de protection et de création d'habitats favorables aux espèces menacées**

Deux groupes de travail (GT) vont donc être constitués. Les membres de la CLDR sont libres de s'y inscrire ou non. Les réunions se font, en plus des réunions de CLDR, environ 4-5 fois par an en fonction de la nécessité mais aussi de la motivation des membres (s'il faut plus ou moins de réunion, c'est également possible).

Des experts seront également conviés à ces GT (Parc Naturel, Natagora, Contrat de Rivière, ...) et les citoyens désireux de s'investir pourront également rejoindre le groupe.

La Commission Agricole sera également associée au GT biodiversité afin de faire des parallèles entre la protection de la biodiversité et le secteur agricole, comme le souligne Koenraad Hoste.

Afin de s'inscrire dans les différents GT, les membres de la CLDR peuvent donc compléter le Google Forms :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf\\_DwvWrFmaUQ0gz3En27rSpCrNheihEp7Qk1MdTSX1\\_YRHIw/viewform?usp=preview](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf_DwvWrFmaUQ0gz3En27rSpCrNheihEp7Qk1MdTSX1_YRHIw/viewform?usp=preview)

En plus de l'activation de ces 3 Fiches Projets Actions, la CLDR souligne l'importance de déjà réfléchir à la Fiche : **Réaffectation et/ou utilisation de certains éléments du patrimoine immobilier religieux pour des activités socio-culturelles - Phase 1 : étude de faisabilité**.

Le BEP a réalisé une première étude, dans ce sens, en Wallonie. La Commune et la FRW transmettront l'étude aux membres quand ils en disposeront.

Charles Motet, actif dans la Fabrique d'Eglise se propose pour déjà mener son enquête au sein des différents édifices religieux de la Commune.

Pour finir, la FRW se renseigne auprès des travailleurs de l'action sociale pour savoir quels projets cités dans la Fiche « **Renforcement de la coordination de l'action sociale en faveur des publics fragilisés** » sont encore à réaliser.

## 5. Divers

La prochaine réunion de la CLDR aura lieu **le 12 mai 2025 à 19h30.**



Les membres suggèrent d'éviter les réunions le mardi ou le jeudi au vu des réunions déjà prévues par les autres commissions.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à revenir vers moi 😊 !

Florence Loubris : [f.loubris@frw.be](mailto:f.loubris@frw.be)